

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00368 Numéro SIREN : 413 705 161 Nom ou dénomination : GROUPE BELVEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2020 sous le numéro de dépôt 9936

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

SAS GROUPE BELVEDIA

11 avenue EMMANUEL PONTREMOLI

06200 NICE

Tél.

Fax.

APE : 6420Z-

Siret : 41370516100029

*Certifié conforme
à l'original*

[Signature]
LE PRÉSIDENT

FMGC

Société d'Expertise Comptable

Frédéric MANIGLIER

Expert Comptable Commissaire aux Comptes

Ordre des Experts Comptables de MARSEILLE-PACA

06000 NICE

Tél. 0493629600

Courriel. fmgc@wanadoo.fr

Désignation de l'entreprise		SAS GROUPE BELVEDIA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		11 avenue EMMANUEL PONTREMOLI 06200 NICE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 1 3 7 0 5 1 6 1 0 0 0 2 9		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2019	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 450	AG	7 028	421
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 390	AU	1	1 388
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	8 540 580	CV	50 000	8 490 580
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	1 576 306	BG		1 576 306
		Autres immobilisations financières*	BH	210 411	BI		210 411
TOTAL (II)		BJ	10 336 137	BK	57 029	10 279 107	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 615 452	BY	3 130	2 612 322
		Autres créances (3)	BZ	5 663 338	CA		5 663 338
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	521 647	CG		521 647	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	24 233	CI		24 233	
	TOTAL (III)	CJ	8 824 671	CK	3 130	8 821 541	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecarts de conversion actif*	(VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	19 160 808	IA	60 159	19 100 649	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	58 904	(3) Part à plus d'un an	CR	3 703 006
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS GROUPE BELVEDIA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 281 600)			DA	1 281 600	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	128 160	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	7 650 684	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(14 754)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	9 045 690	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	416	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	7 201 245	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	860 674	
	Dettes fiscales et sociales			DY	917 604	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	1 075 016	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	10 054 959		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	19 100 649		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 853 713
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	416	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GROUPE BELVEDIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 19 100 649 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 14 754 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/05/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
2 ANS
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Depuis le 1er décembre 2018, la SAS GROUPE BELVEDIA poursuit uniquement son activité de Holding Financière.
Les Fonds de Commerce avait fait l'objet d'un apport partiel d'actif en date du 1er décembre 2018.
Les établissements secondaires ont été fermés au cours de l'exercice écoulé.

Autres éléments significatifs

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

GROUPE BELVEDIA

Société par actions simplifiée au capital de 1 281 600 euros

Siège social : 11 Avenue Emmanuel Pontremoli – Bât F1 – Nice La Plaine 1

413 705 161 RCS NICE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2020 APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

... /

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – **14 754** euros de la manière suivante :

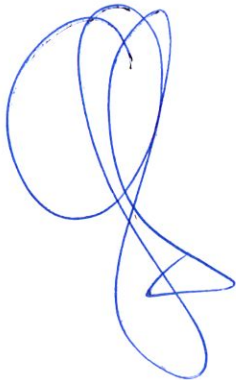
Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : – **14 754** euros.

Affectation

- Au « Report à nouveau », soit – **14 754** euros ;
- Portant le Solde du « Report à nouveau » de **7 650 684** euros à **7 635 930** euros.

L'associée unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.



... /

